

DEMANDE d'emprunt de 15.000.000 de Fr CFA à la C.C.C.E. pour construction de classes "ECLAIR" dans la Commune.

Le Maire donne lecture d'un extrait de la lettre de Monsieur le Directeur de la Caisse Centrale de Coopération Economique en date du 2 Juin 1960.

OBJET: Demande d'emprunts pour travaux d'adduction d'eau dans les écarts la construction de classes "ECLAIR" et la réfection des rues de la Ville.

REFERENCE: Ma lettre n° 446 du 4 Mai 1960.

Monsieur le Maire,

Par ma lettre citée en référence je vous ai informé de la position adoptée par ma Direction Générale concernant la demande d'emprunt de 110 millions CFA que vous aviez formulée pour le financement des travaux repris en objet.

Si ma Direction Générale se montrait favorable à l'accroissement d'un prêt de 15 millions CFA pour vous faciliter la construction des 40 classes "ECLAIR" de votre programme et de 40 millions CFA pour le financement d'une tranche bien déterminée et complète des différents travaux d'adduction d'eau envisagés, elle estimait par contre qu'il était préférable, avant de vous ouvrir le crédit de 50 millions que vous aviez sollicité pour la réfection des rues, qu'un effort fiscal soit tout d'abord entrepris pour consolider la situation financière de votre Commune.

Elle estimait en outre que le concours du FIDOM pouvait être recherché avec profit pour le financement de ces derniers travaux et que, de toutes façons, il serait utile d'examiner si le creusement ultérieur des égouts ne nécessiterait pas le défonçage des rues modernisées.

Faisant suite à cette correspondance, j'ai l'honneur de retracer ci-après l'évolution de ces différentes questions après les entretiens que vous avez eus récemment à Paris:

I) En ce qui concerne les classes "ECLAIR" il demeure entendu que la Caisse Centrale est disposée à vous consentir une avance de 15 millions CFA.

Il vous appartient donc de m'adresser, par la voie réglementaire, une demande de prêt comportant notamment la copie de la délibération prise par votre Conseil Municipal se prononçant sur le principe de l'emprunt, vous habilitant à signer la convention d'avance correspondante et s'engageant à prévoir chaque année au budget ordinaire les ressources nécessaires à son amortissement et au paiement des intérêts.

Je vous rappelle que cette délibération devra porter mention de l'approbation préfectorale.

Quant aux pièces techniques afférentes à cet emprunt, je vous ai déjà précisé dans ma lettre du 4 Mai qu'un devis précis des travaux envisagés sera suffisant.

Signé: DESSART.

LE MAIRE. - Messieurs, au début de cette séance, je vous ai dit que nous avions obtenu un prêt de 15.000.000 de Fr CFA pour la construction des écoles "ECLAIR" Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer cette convention avec la Caisse Centrale de Coopération Economique.

Je mets aux voix la résolution ci-après:

Le Conseil Municipal autorise le Maire à contracter auprès de la Caisse Centrale de Coopération Economique un prêt de QUINZE MILLIONS de francs pour la construction de classes "ECLAIR" et lui donne tous pouvoirs pour en arrêter toutes les charges et conditions et pour signer toute convention y relative.